



Objet : Octroi d'une subvention pour la réalisation d'itinéraires cyclables à la commune de Fontenay-le-Fleury.

Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 05/04/2011,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10;

Vu la délibération n° 2006-06-14 du 27 juin 2006 portant sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand parc à la réalisation d'itinéraires de circulations douces intercommunaux ;

Vu la délibération n° 2010-07-09 du 9 juillet 2010 modifiant le règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand parc à la réalisation d'itinéraires de circulations douces intercommunaux ;

Considérant que cette subvention attribuée aux communes de Versailles Grand Parc est effective depuis le 27 juin 2006 ;

Considérant que cette subvention est attribuée aux communes de Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulations douces identifiés dans le Schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

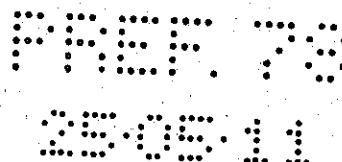
Qu'elle permet de contribuer au financement des dépenses telles que les études techniques, les travaux de maîtrise d'œuvre, les aménagements et équipements (hors fourniture de matériel de signalisation, de jalonnement et de sécurisation des accès) engagés pour la réalisation d'itinéraires cyclables ;

Considérant la demande de subvention de la commune de Fontenay-le-Fleury pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'une longueur de 1,9 kilomètres, sur l'axe Nord/sud traversant la commune de Fontenay-le-Fleury ;

Considérant que cette opération a été autorisée par le bureau du 5 avril 2011 ;

Opération subventionnée :

Présentation de l'opération						Subventions accordées par Versailles Grand Parc		
Référence convention	Commune	Opération	Nb de km	Coût de l'opération	Coût au km	Au titre des travaux de maîtrise d'œuvre	Au titre des études techniques	Total
Sub CD 2011-01	Fontenay-le-Fleury	Axe Nord/sud traversant la commune	1,900	340 759,00€	179 346,84€	37 649,00€	2 225,00€	39 874,00€



Décide

Article 1 - le versement d'une subvention de 39 874,00 € à la commune de Fontenay-le-Fleury pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'une longueur de 1,900 kilomètres (études + travaux), sur l'axe Nord/sud traversant la commune de Fontenay-le-Fleury ;

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **23 MAI 2011**

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

07 3574
11 30 33